

**Conseil d'Administration
4 novembre 2016**

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Information relative à l'IDEX présentée par Madame Fabienne BLAISE, Présidente de l'université de Lille, Sciences Humaines et Sociales
 2. Informations du Président
 3. Approbation du PV de CA du 7 octobre 2016
 4. Informations ou délibérations à caractère stratégique
 - 4-1. Dialogue de gestion
 - 4-2. Budget Rectificatif (BR) 3
 5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université
 - 5-1. Convention d'hébergement d'Entreprise
 - 5-2. Convention Université du Temps Libre
 - 5-3. Désignation des membres composant les conseils et commissions de l'établissement (SCAS et Lilliad)
 6. Point sur les conventions de délocalisation de diplômes IAE
 7. Délibérations relatives aux points issus de la Commission Recherche et de la Commission Formation du 14 octobre 2016 et du Conseil Académique du 21 octobre 2016 :
 - 7-1. Double-diplôme Licence Economie et Gestion, parcours classique ou parcours international de l'université Lille 1 et Licence Economie et Finance pour l'université de Salento
 - 7-2. Demande d'avenant à l'accréditation pour le CLES2 allemand
 - 7-3. Demande d'aide FEDER pour le projet HUBHOUSE de l'université Lille 1
-

Sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CAMART, Président de l'université,

Etaient Présents :

Collège A : Christophe D'HULST, Clarisse DHAENENS, Denis PETITPREZ, Nathalie CHUSSEAU, Francine AGBOSSOU, Charles SUQUET

Collège B : Guillaume DUCOURNAU, Christine LANCELOT, Stéphane MALEK, Moulay-Driss BENCHIBOUN, Alexandra HYARD, Christophe VUYLSTEKER

Collège BIATSS : Christian BOULINGUEZ, Carole BROUX, Ludovic RODRIGUEZ, Jean-Marc NICOLAS

Collège étudiants : Louis BODELOT, Anouar BENICHOU, Elissar GHAMLOUCH

Personnalités extérieures : Nicolas LEBAS, Maurice LEDUC, Bruno DESPREZ, Corinne DELVALLET

Etaient excusés (et Procurations) :

Isam SHAHROUR	(Procuration Moulay-Driss BENCHIBOUN)
Oliviane BRODIN	
Michèle MAYER	(Procuration Carole BROUX)
Malek SIBAÏ	(Procuration Ludovic RODRIGUEZ)
Valentin NOEL	(Procuration Ludovic RODRIGUEZ)
Marion MAUCHAUSSEE	(Procuration Louis BODELOT)

Françoise PAILLOUS	(Procuration Jean-Christophe CAMART)
Audrey LINKENHELD	(Procuration Christophe DHULST)
Bruno MEZERE	(Procuration Nathalie CHUSSEAU)
Marie-Hélène FOUBET	(Procuration Christophe DHULST)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités : Eric BILLOT

Vice-président du Conseil d'administration : Nicolas POSTEL

Directrice générale des services par intérim : Marie-Dominique SAVINA

Directeur du Pôle Juridique : Xavier FURON

Vice président du conseil d'administration en charge de la recherche : Lionel MONTAGNE

Vice président budget : Alain RIVES

Responsable Service Budget : Joëlle EMPIS

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

1) Information relative à l'IDEX présentée par Madame Fabienne BLAISE, Présidente de l'université de Lille, Sciences Humaines et Sociales
--

Le Président accueille l'équipe opérationnelle qui porte le projet IDEX :

- Fabienne BLAISE, Présidente de l'université de Lille Sciences Humaines et Sociales.
- Emmanuel DUFLOS, Directeur de l'école Centrale Lille.
- François PATTOU, Professeur des Universités et Praticien Hospitalier (PUPH), Directeur de l'unité de recherche translationnelle sur le diabète, chirurgien au CHR.
- Franck DUMEIGNIL, Professeur à l'université de Lille Sciences et Technologies, Directeur de l'UCCS.

Le Président propose d'accorder une heure sur le dossier IDEX en débutant par une présentation du projet.

Fabienne BLAISE, Présidente de l'université de Lille Sciences Humaines et Sociales, remercie le Président et les membres du CA pour l'accueil. Elle présente ensuite les grandes lignes qui seront détaillées par ses collègues. Pour ce troisième dossier de candidature IDEX, le Comité de pilotage est composé des mêmes personnes :

- Les présidents des universités,
- Les représentants des trois organismes de recherche avec lesquels les collaborations sont les plus importantes (CNRS, INSERM, INRIA),
- Le représentant des Grandes Ecoles, Pierre MATHIOT,
- Le Président de la ComUE, Mohamed OURAK,
- Le comité opérationnel.

Dans le cadre de la dernière ligne droite avant le dépôt du dossier de candidature, le groupe de rédaction s'est restreint à quatre personnes afin d'avancer jusqu'à la finalisation du dossier. Fabienne BLAISE remarque que ce projet porte une appellation différente des projets précédents ; « IDEX - Université de Lille Nord-Europe » au lieu de « IDEX – Université de Lille ». Cette nouvelle appellation s'explique par le fait que lors de la précédente candidature, la notion d'université intégrée n'avait pas été remarquée ou comprise lors du passage devant le jury en juillet dernier. Cette notion a donc été prise en compte pour ce nouveau projet de candidature avec le passage à l'étape suivante : une

université intégrée. Fabienne BLAISE explique que le terme « intégrée » englobe l'université de Lille et les écoles publiques.

La deuxième modification profonde issue des remarques du jury au regard de la précédente candidature concerne le resserrement autour du périmètre d'excellence.

Elle précise que les projets d>IDEX doivent se baser sur le périmètre d'excellence (Peridex) :

- Les laboratoires d'excellence (Labex),
- Les équipements d'excellence (Equipex),
- Les grands projets européens (l'ERC, l'IUF, le cancer avec un Site de Recherche Intégré sur le Cancer (SIRIC). Elle précise que huit SIRIC existent en France, dont celui de Lille.

La grande différence avec le projet antérieur est que ce nouveau projet est concentré sur trois hubs qui abordent des questions vitales : la santé, la planète, l'intelligence (artificielle et humaine). Ces trois hubs se concentrent de manière spécifique sur ces thématiques avec les forces disponibles au sein de nos établissements et qui n'existent pas forcément ailleurs. Le travail mené sur ces hubs insiste sur les connections des disciplines à l'intérieur de ces hubs et également sur les connexions qui peuvent se faire naturellement entre ces trois hubs. Cet élément sera très fort.

Elle indique ensuite que l'objectif est de décloisonner certaines activités que l'on fait fonctionner habituellement de manière cloisonnée. Ainsi, la formation sera intégrée aux projets de recherche. Les relations avec le monde socioéconomique seront partie intégrante de cette réflexion sur la recherche et la formation. Cela signifie que les entreprises, les collectivités seront davantage actrices des projets de recherche et de formation et ne seront plus simplement considérées comme une manne potentielle.

Un autre objectif est de renforcer les points forts et arriver, à partir de ceux-ci, à diffuser l'excellence quel que soit le terme utilisé, et à emmener dans le projet :

- des disciplines et des collègues déjà inclus dans le périmètre d'excellence,
- des disciplines et des collègues qui ont toute légitimité pour travailler sur ces projets.

Cette notion a été nommée « *sustain and expand* », puisque le dossier doit être déposé en anglais. *Sustain* pour renforcement et *expand* pour l'idée de propagation de l'excellence, pour faire de cette université-cible, une université qui a toute sa place dans les classements existants.

Pour ce qui concerne les acteurs, il y a :

Les membres fondateurs :

- L'université de Lille,
- Les Ecoles,
- Les organismes précédemment évoqués.

Les partenaires :

- L'institut catholique de Lille,
- La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (FUPL),
- IFSTTAR,
- ONERA,
- Ifremer,
- Le CHRU,
- Le Centre Oscar Lambret (COL),
- L'Institut Pasteur,
- SKEMA Business School.

Cet IDEX, s'il est obtenu, sera géré par une fondation de coopération scientifique : la fondation Université Lille-Nord Europe. Cette fondation sera exclusivement créée pour ce projet. Les statuts et la gouvernance de cette fondation sont en cours de définition en collaboration avec des avocats. Elle ne sera pas effective à la date du dépôt du dossier, le 28 novembre 2016. Tant que la fondation ne sera pas créée, le projet sera porté par l'université de Lille Sciences Humaines et Sociales. Il sera ensuite transféré à la fondation. Cette fondation est destinée à être dissoute, à l'horizon de 4 à 10 ans, ou intégrée dans l'Université Lille-Nord Europe (ULNE).

Après cette présentation générale, Fabienne BLAISE, Présidente de l'université de Lille Sciences Humaines et Sociales, invite ses collègues de l'équipe opérationnelle à entrer dans le détail de ce dossier IDEX.

Pour le détail, veuillez vous référer au diaporama annexé au présent PV.

Fabienne BLAISE complète la présentation en abordant le sujet des collaborations internationales. Elle indique que l'objectif est de resserrer ces collaborations nombreuses, fortes et, pour beaucoup, prestigieuses, de les rationaliser et, pour les collaborations les plus étroites, de travailler simultanément sur la recherche et sur la formation par la création de cursus internationaux prenant en compte ces deux missions. Pour ce qui concerne les collaborations européennes, l'objectif est d'accroître le vivier (car les docteurs et doctorants sont trop peu nombreux) par une plus grande attractivité. L'idée est également de travailler de manière plus resserrée par la création d'un campus européen qui permettrait une fédération d'universités en partant des pays limitrophes. Pour illustrer son propos, Fabienne BLAISE informe les membres du CA qu'une convention de formation-recherche a été récemment signée avec l'université de Louvain en Belgique. La position géographique de l'université de Lille fait que de nombreuses connexions sont possibles. Le Brexit constitue également une opportunité. En effet, des universités anglaises prennent contact avec l'université de Lille depuis l'annonce du Brexit et cela représente une réelle opportunité.

Débat

Le Président remercie les quatre intervenants pour leur présentation collégiale et donne la parole à Christophe VUYLSTEKER.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative FSU-CGT) a entendu que le périmètre intègre des écoles publiques. Il demande des précisions quant au caractère public de ces écoles et à leur identification. Il indique que l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) n'est pas une école publique, mais elle entre dans le périmètre.

Fabienne BLAISE confirme que l'ESJ n'est pas une école publique, mais une association. Elle rappelle qu'historiquement la FUPL avait des visées sur l'ESJ qui n'a pas souhaité être intégrée à la Catho. Elle s'est donc mue en association. Elle évoque ensuite le rapprochement entre écoles et illustre son propos en citant le regroupement de l'Ecole Centrale avec l'ENSAIT et l'ENSCL. Elle ajoute que le regroupement de l'IEP et de l'ESJ est envisagé. Elle confirme qu'il s'agit bien d'écoles publiques. Elle cite les autres écoles partenaires : Ensam, ens{ap} Lille (école d'architecture), ENSCL (école de chimie) en voie de regroupement avec l'Ecole Centrale, Institut Mines Telecom Lille-Douai (IMT Lille-Douai).

Christophe VUYLSTEKER (Alternative FSU-CGT) affirme ne voir dans les hubs que de « l'appliqué », ce qui l'interpelle. Il s'interroge par ailleurs quant au devenir de ceux, enseignants-chercheurs et étudiants, qui ne sont pas reconnus dans le périmètre d'excellence. Selon lui, ce projet est très élitiste, il va construire un axe et briser des équilibres existants.

A la question : « Quid du reste ? », **François PATTOU** répond que le « reste » représente l'enjeu de l>IDEX. Il rappelle que l>IDEX représente 15 millions d'euros par an et que l'université de Lille au sens large représente 700 millions d'euros par an. Il indique qu'au regard de ces éléments financiers de poids, l>IDEX ne représente qu'une source d'énergie distribuée selon des règles dans le cadre du PIA. De fait, l>IDEX va faire non seulement survivre, mais également étendre et renforcer l'existant. La question devrait être davantage « quid du reste » sans l>IDEX. L>IDEX est une sorte de laboratoire de recherche et développement pour une université dont l'objet est de faire de la recherche et de l'enseignement. Ce financement supplémentaire pourra être investi au profit de projets nouveaux, expérimentaux. Si ces projets ne sont pas satisfaisants, ils ne seront pas reportés. En revanche, s'ils sont satisfaisants, l'objectif sera de les diffuser dans ce « laboratoire » que constituera l>IDEX vers « le reste ». Cela est d'autant plus vrai en formation, car le déploiement peut être plus rapide encore. Il évoque les méthodes modernes d'enseignement (MOOCS, etc.). Il indique cependant comprendre la question et espère avoir convaincu les membres du CA. Selon lui, un IDEX qui n'aurait pas pour objectif d'accompagner tout le « reste » vers une grande université, n'a pas sens. Aussi, il espère ne pas avoir effrayé son auditoire et confirme que l>IDEX n'est pas une entité autonome. La vocation de

l'IDEX est de disparaître, après avoir accompagné le projet. Il rappelle que l'objet de l'IDEX est : « un grand destin commun vers un grand établissement de recherche ». Cela signifie que l'IDEX est une fondation qui, au bout de 4 ans, disparaîtra probablement au profit de la nouvelle université cible qui sera plus large que l'université de Lille, car elle intégrera les grandes écoles. Si la question concerne la nécessité d'un destin commun, d'un grand établissement de recherche et que la réponse est négative, le dépôt du dossier de candidature ne fait plus sens. François PATTOU pense que le choix de cette voie représenterait une lourde responsabilité.

Le Président donne la parole à Bruno DESPREZ et Moulay-Driss BENCHIBOUN.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remercie les intervenants pour leur présentation complète. Il indique qu'il a suivi l'ensemble des dossiers précédemment déposés et remarque l'évolution de la lisibilité en termes de stratégie consolidée. En effet, il note que les précédents dossiers contenaient une somme d'éléments plutôt qu'un ensemble.

Il demande des précisions pour ce qui concerne la partie formation et l'inclusion de celle-ci dans la recherche. Il insiste sur l'importance de cet élément. Il attend en particulier de l'IDEX qu'il y ait une réelle rupture sur cet aspect. On ne peut se contenter d'une certaine autosatisfaction de l'université de Lille quant à la qualité de la formation continue. Il regrette que cet aspect ne soit pas davantage évoqué. Selon lui, de grands progrès restent à faire en formation continue, même si les aspects modernes de l'enseignement sont abordés et apparaissent dans tous les établissements. Il attire l'attention sur le fait que cet aspect est mis en avant au détriment de la relation entre l'étudiant, l'enseignant et l'entreprise. La formation tout au long de la vie prendra une ampleur beaucoup plus importante que la formation initiale, sans qu'il faille pour autant négliger la formation initiale. Il considère qu'il y a un certain manque d'ambition sur la formation tout au long de la vie et que l'IDEX doit montrer la voie.

Pour ce qui concerne le soutien des entrepreneurs, il lui semble que celui-ci était un peu trop formel lors du précédent dossier IDEX, car il prenait la forme d'une liste de signatures de soutien. Il interroge sur la démarche choisie pour le dossier actuel vis-à-vis des entrepreneurs afin d'améliorer cet aspect de soutien. Il note que les interrogations vis-à-vis des entrepreneurs sont beaucoup plus précises et constructives (accords, projets communs, formation, etc.). Ainsi, l'interaction avec les entreprises est plus marquée. Au regard de ces éléments, Bruno DESPREZ questionne quant à la mise en valeur de cette interaction avec les entreprises dans le dossier IDEX en cours.

Emmanuel DUFLOS reconnaît avoir procédé à une description rapide de l'angle formation tout au long de la vie. Cependant, lorsqu'il a évoqué le lien entre formation, formation continue et le dispositif vers l'entreprise au sens large, il a exposé qu'une ambition beaucoup plus importante s'inscrit dans le projet. De plus, la formation continue concerne tout un chacun que ce soit dans le cadre du travail, de l'activité, du développement personnel, de l'évolution de carrière. Pour ce qui concerne les ambitions, l'accent est mis sur une évolution forte de la relation entre l'université et le monde socioéconomique et les collectivités. Cette relation passe notamment par une formation continue (FC), une formation tout au long de la vie (FTLV) renouvelée par les nouveaux supports mis à disposition.

S'agissant de l'entrepreneuriat, **Fabienne BLAISE** indique que, comme Bruno DESPREZ l'a précisé, les actions de soutien ont été ciblées et que cela a rapidement bien fonctionné. En effet, 22 millions d'euros ont été acquis sur des actions ciblées. Elle rappelle que la perspective a changé ; elle n'est plus orientée vers l'attente de mécénat ; un travail est également mené sur les interactions possibles notamment en matière de formation. Le domaine de la recherche fonctionne déjà de manière satisfaisante, mais il doit être encouragé et renforcé. Du côté de la formation, cette interaction beaucoup plus forte est une nouveauté au regard des dossiers précédents. Enfin, le Directeur national de Décathlon, François DE WITTE, va faire partie de la délégation. Une collaboration est d'ailleurs d'ores et déjà engagée avec son directeur de R&D sur le projet. La mission de François DE WITTE est de montrer qu'il est là, non seulement en sa qualité de Directeur de Décathlon, mais également pour donner une nouvelle impulsion en montrant que le projet entraîne également la R&D.

Le Président fait une parenthèse dans le débat pour rappeler qu'une réunion conjointe des trois Conseils d'Administration se tiendra le 23 novembre 2016 à 16h00. Il indique que, si d'autres questions émergent, elles pourront être abordées lors de cette séance.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) intervient sur le volet formation, dans la continuité des propos tenus par Bruno DESPREZ. Il indique que les intervenants ont beaucoup parlé des liens de la formation avec la recherche, mais ils ont peu évoqué la formation continue. En son sens, l'enjeu sur la formation tout au long de la vie est essentiel. L'université de Lille, notamment l'université de Lille 1, est montrée comme exemple en termes de formation continue, mais « à l'ancienne ». Il précise qu'avec la réforme de la formation professionnelle, la donne n'est plus la même et qu'il est capital d'adapter l'offre de formation aux besoins en termes de compétences des entreprises sur nos territoires. Cela peut conforter les relations de l'université avec le monde socioéconomique. Il regrette que cette adaptation de l'offre de formations à la demande et aux besoins des entreprises n'ait pas été évoquée.

Fabienne BLAISE est en accord avec les propos tenus. Elle précise que le centre d'innovation pédagogique et numérique existe dans cette optique d'évolution. En effet, le centre d'innovation pédagogique et numérique est un levier utilisable bien au-delà des trois hubs. Le but n'est pas de conserver les domaines tels : l'innovation, les bonnes pratiques pour le projet IDEX, mais cela constitue la politique de diffusion précédemment évoquée et doit profiter à l'ensemble des établissements (universités et écoles).

Emmanuel DUFLOS précise que dans l'expression de « co-crédation de valeur », il faut comprendre que dans la relation avec le monde socioéconomique, collectivités incluses, cette notion de « co-crédation de valeur » est induite. Cette notion a souvent été vue par le monde socioéconomique comme une demande de mécénat sur les sujets d'intérêt, sans pour cela s'intéresser aux questionnements des mécènes. L'idée, dans ce nouveau projet IDEX, est de se rejoindre et de créer de la valeur pour chacun, notamment sur la partie formation continue. Une modularisation permettra d'offrir des parcours à la carte à toute personne ou entreprise qui permettrait de le faire. Par ailleurs, lorsqu'il a évoqué un « Front office », cela signifie d'élaborer et dispenser une formation particulière à une entreprise ou une collectivité qui souhaiterait, comme cela se voit de plus en plus. Répondre à la question posée par les entreprises : « je veux me former sur quelque chose directement lié à mon entreprise, pouvez-vous me proposer une formation adaptée ? » est un objectif que l'université de Lille sera en capacité de satisfaire avec les meilleurs interlocuteurs. Il s'agit de toute une relation renouvelée comme cela a été évoqué par les membres du CA.

Maurice LEDUC (Papillons Blancs) demande si, lorsque le monde de l'entreprise et des collectivités est évoqué, l'économie sociale et solidaire est incluse.

Fabienne BLAISE acquiesce.

Emmanuel DUFLOS précise que l'ensemble du monde en interaction est concerné et que l'économie sociale et solidaire en fait évidemment partie.

Le Président rappelle que le sujet sera abordé lors du Conseil d'Administration conjoint des trois universités, le 23 novembre 2016 à Polytech. Il remercie Fabienne BLAISE et ses collègues de leur présentation et du temps qu'ils ont eu l'amabilité d'accorder aux membres du CA de l'université de Lille 1.

2) Informations du Président

Le Président demande aux membres du CA d'accueillir Louis BODELOT qui devient membre titulaire du CA en remplacement de Valentin HOLQUIN suite à sa démission. Il est inscrit sur la liste « Inter'Asso ». Il invite Louis BODELOT à se présenter.

Louis BODELOT (Inter'Asso) indique être en deuxième année de biologie.

Le Président souhaite la bienvenue à Louis BODELOT au nom des conseillers. Il rend également hommage à Valentin HOLQUIN en saluant son investissement actif dans le pilotage de l'université. En effet, il avait été élu au Conseil Académique (CAC), il était vice-président étudiant, puis élu au CA. Il est aujourd'hui en master et n'a plus le temps nécessaire pour poursuivre son mandat au CA, d'où sa démission.

Roms

Le Président rappelle qu'après de longs échanges avec le préfet, le recteur, les élus, le conseil régional, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'université a réussi à déplacer la population issue de la communauté rom sur le site qui leur a été réservé et se situe derrière la Clinique des Quatre Cantons. Cette opération a été réalisée dans de bonnes conditions, le matin du 11 octobre 2016. Il rappelle avoir évoqué cette action imminente sans précision de date lors du précédent CA. Suite à ce départ attendu depuis quatre ans, des mesures de sécurisation ont été prises, notamment par l'installation de clôtures afin d'éviter un retour éventuel de ces personnes.

Accueil de réfugiés ou demandeurs d'asile

Le Président confirme aux membres du CA que, conformément aux valeurs humanistes et universitaires, l'université de Lille accueille 77 réfugiés ou demandeurs d'asile hébergés par le CROUS à la résidence Gallois. Cette action a valu à l'université la visite inopinée du ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE. Il indique qu'un mail décrivant en détail ce projet d'accueil a été diffusé aux membres du CA.

Il précise que ce projet comporte deux phases :

- Une phase d'adaptation,
- Une phase de régularisation.

Phase d'adaptation

Ces étudiants viennent en auditeurs libres durant l'année universitaire en cours afin d'évaluer leurs capacités et aptitudes, sachant qu'ils sont théoriquement tous diplômés de leur pays d'origine. Ils bénéficieront de cours intensifs de français, langue étrangère.

Phase de régularisation

Dès la rentrée de septembre 2017, ils entreront dans le cadre régulier comme les autres étudiants. Ils seront évalués et entreront dans la formation de leur choix selon le niveau évalué.

Le Président informe que, dans le cadre de ce projet, l'université reçoit une aide de l'Etat pour l'hébergement et que l'université de Lille prend à sa charge les frais d'inscription de ces étudiants. Il invite ensuite François-Olivier SEYS à développer ce projet.

François-Olivier SEYS, vice-Président délégué aux relations internationales, précise que ces étudiants suivront des cours intensifs de français langue étrangère jusqu'à la fin du premier semestre. Les cours débuteront le lundi 7 novembre 2016. A partir du second semestre, ils poursuivront ces cours de langue française, mais ils suivront en sus des travaux pratiques (TP) en fonction de leur projet d'orientation. Cela leur permettra ainsi de se mettre à niveau et de s'intégrer progressivement.

Le Président poursuit en indiquant que la répartition arbitraire de ces étudiants par université est la suivante :

- 20 étudiants à l'université de Lille 1, Sciences et Technologies,
- 20 étudiants à l'université de Lille 2, Droit et Santé,
- 40 étudiants à l'université de Lille 3, Sciences Humaines et Sociales.

Toutefois, au regard des profils de ces étudiants, les scientifiques sont majoritaires.

François-Olivier SEYS, vice-président délégué aux relations internationales, précise que 50 étudiants ont un profil scientifique sur les 80.

Le Président complète son propos en indiquant qu'au regard des prévisions, davantage d'étudiants reviendront probablement vers les disciplines de l'université de Lille 1, Sciences et Technologies.

François-Olivier SEYS, vice-président délégué aux relations internationales, ajoute que cela concernera principalement les disciplines de type ingénieur au sens large.

Le Président indique ensuite que les nationalités de ces étudiants sont :

- Soudanais (70 %),

- Afghans,
- Erythréens,
- Pakistanais,
- Iraniens,
- Afghans.

Télécom-Mines Douai

Le Président informe les membres du CA que le processus de fusion Télécom-Mines Douai se poursuit. Une réunion s'est tenue la semaine dernière autour des deux ministères de tutelle :

- La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) qui représente le ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche (MESR),
- Le ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (anciennement ministère de l'Economie et de l'Intelligence Numérique (MEIN)).

Un travail a été mené sur le modèle économique de cette école. Le Président y a tenu le même discours qu'auprès des membres du CA, à savoir que la dotation de l'université de Lille 1 ne peut plus être envisageable vers cette future école. En effet, ces étudiants ne seraient plus étudiants de l'université de Lille 1, mais de l'Institut Mines-Telecom (IMT). On peut penser que le MEF abondera ces 1 250 000 euros manquants. L'Assemblée Générale (AG) de Telecom Lille qui se tiendra jeudi prochain traitera de la dissolution du GIE et enclenchera le processus de « liquidation » de ce GIE. Les personnels migreront vers l'IMT. Dans un deuxième temps, le patrimoine sera dévolu, puisque l'extension de cette école est un bien commun du GIE. Cela étant, chaque tutelle récupère son bien. La manière dont ce bien sera intégré à l'IMT sera étudiée dans les prochains mois. L'urgence actuelle concerne les aspects sociaux, puisque 49 personnels du GIE attendent que des signaux clairs leur soient envoyés pour qu'ils intègrent leur nouvel employeur au 1^{er} janvier 2017. Le Président espère que, suite à l'AG imminente de Telecom Lille, ce processus pourra être enclenché.

Actualité du Président

Le Président communique sur ses nombreux rendez-vous récents :

- Rencontre avec le maire de Villeneuve d'Ascq, Gérard CAUDRON.
- Rencontre avec le directeur de cabinet de Thierry MANDON, Christophe STRASSEL.
- Rencontre avec la directrice générale de la DGESIP, Simone BONNAFOUS.

Focus sur le rendez-vous DGESIP

Lors de ce rendez-vous avec Simone BONNAFOUS, deux sujets ont été abordés par le Président. Le premier sujet abordé concerne la fragilité du budget 2016 pour des raisons chroniques et conjoncturelles. Ainsi, il a expliqué que l'occupation des personnes issues de la communauté rom a coûté presque un million d'euros à l'université. Il espère que cette rallonge budgétaire sera prise en compte. Le dégel de la réserve de précaution fait que la DGESIP dispose de quelques millions d'euros à répartir. Il semble que cette répartition sera basée sur l'évolution des effectifs des établissements. Le Président indique que, sous cet angle, l'université de Lille 1 ne sera pas l'établissement le mieux doté. Au regard de ces éléments, le Président annonce qu'il faut obtenir un soutien sous d'autres formes. Il avance le coût supplémentaire exorbitant de l'occupation des personnes issues de la communauté rom et des mises en sécurité du campus qui est très ouvert. Le Président a rappelé à Simone BONNAFOUS que le campus représente 110 hectares avec une centaine de bâtiments nécessitant une sécurité particulière. Aussi, il espère que l'université pourra bénéficier d'une partie de ces crédits.

Le second sujet abordé lors de ce rendez-vous concerne le rapatriement des personnels du Recueil, puisque ce point avait été porté lors de la campagne d'élection du Président et reste la priorité absolue en termes d'immobilier. L'objectif est de rapatrier les personnels actuellement situés au Recueil qui travaillent dans des conditions déplorables. Simone BONNAFOUS a entendu la problématique. Le Président aura rendez-vous avec l'un de ses adjoints, Monsieur PIOZIN, afin d'instruire cette demande et étudier le moyen de trouver les premiers millions d'euros qui permettront d'engager le processus. Dans un second temps, il peut être envisagé de solliciter la Région ou la MEL afin d'étoffer davantage cette enveloppe. Le dossier suit son cours.

Cérémonie à l'observatoire de Lille

Le Président informe les membres du CA de la cérémonie à l'observatoire de Lille pour laquelle une invitation leur a été remise à l'arrivée en séance. Il précise que cet événement fait suite à la signature de la convention votée lors du CA de juin 2016. Le Président a souhaité que cette cérémonie soit ouverte aux équipes de direction et membres du CA des trois universités lilloises. Il indique également que cet événement est ouvert aux proches des invités et que c'est l'occasion de pouvoir visiter cet observatoire et regarder dans cette lunette emblématique de l'université.

Délocalisation de CA

Le Président propose aux membres du CA de délocaliser certaines séances du CA en 2017 afin de renforcer une forme de partenariat. Il sollicite l'avis des membres du CA quant à cette proposition de délocalisation et demande également la communication de lieux d'accueil potentiels.

Christophe DHULST (CAP U-Lille) propose d'organiser une séance du CA dans un établissement d'enseignement secondaire, puisque les lycées sont des partenaires pour lesquels il peut être intéressant de resserrer les liens.

Corinne DELVALLEE (Directrice du Lycée international Montebello) indique ne pas disposer de lieu de réunion suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des membres du CA.

Le Président propose aux membres du CA de lui transmettre leurs propositions qui seront étudiées. Il précise qu'il s'agirait de délocaliser deux ou trois CA de l'année 2017 sur les dix organisés annuellement.

Par ailleurs, il informe Moulay-Driss BENCHIBOUN, Directeur de l'IUT A, que la salle des conseils de l'IUT A ne sera plus monopolisée par les CA de l'université, puisque les séances devraient se tenir prochainement au sein de Lilliad.

Inauguration de Lilliad

Le Président enchaîne en indiquant aux membres du CA que l'inauguration de Lilliad aura lieu le 17 novembre 2016 à 16 heures 30. Le CA de décembre 2016 se tiendra possiblement à Lilliad. Le Président propose que le CA de février 2017 soit délocalisé à la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) par exemple.

Corinne DELVALLEE (Directrice du Lycée international Montebello) indique qu'elle étudiera la possibilité d'organiser une séance du CA au sein du Lycée international Montebello, mais pas dans un délai aussi court que février 2017.

3) Approbation du PV de CA du 7 octobre 2016

Le Président remercie Jean-Marc NICOLAS pour la transmission de ses commentaires.

Marie-Dominique SAVINA informe les membres du CA que des modifications ont été apportées à la version du procès verbal (PV) transmise le mercredi 2 novembre 2016 : Page 23, sur la partie agence comptable : « titres prescrits » au lieu de « titres non prescrits ». Jean-Marc NICOLAS a fait valoir quelques corrections au regard des propos qu'il a tenu en séance : Page 18, paragraphe 5, phrase 3 sur la partie indemnitaire : « qu'on considère que ces personnels font un travail de mauvaise qualité, ce qui justifie qu'ils sont payés bien moins que les autres et que cette absence de considération conduira à des situations de souffrance au travail inextinguibles ». Page 27, sur la partie délégation de service public (DSP) : l'acronyme « INRS » n'était pas correctement traduit. Il s'agit de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité. Page 27, fin paragraphe 7 : remplacement de « une option de maintenance des climatiseurs » par « il note également le changement des climatiseurs et évoque l'offre du concurrent qui propose un système de circulation d'eau froide qui aurait permis la suppression de climatisation utilisant des gaz HFC ».

Le Président met aux voix l'approbation du procès verbal du 7 octobre 2016.
(délibération n° 2016-081).

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès verbal à l'approbation du conseil.

Résultat des votes :
Approuvé à l'unanimité.

4) Informations ou délibérations à caractère stratégique

4-1. Dialogue de gestion

Le Président invite Nicolas POSTEL à présenter la synthèse du dialogue de gestion 2016/2017.

Présentation

Cf. les documents préparatoires du CA concernant le dialogue de gestion 2016/2017.

Nicolas POSTEL informe les membres du CA que les membres du Comité Technique (CT) ont approuvé le dialogue de gestion. Il signale que, pour la première année, toutes les composantes ont voté favorablement les propositions de l'équipe de direction dans les proportions indiquées. En son sens, ce résultat reflète un dialogue de qualité avec les composantes et leurs directeurs auxquels il adresse ses remerciements. Cela suppose d'avoir partagé la situation, la logique expliquant un vote éclairé. Par ailleurs, la lettre de cadrage ne reflète pas la satisfaction de tous les souhaits, mais elle est l'aboutissement de choix d'équilibre entre le possible et le souhaitable et cela semble avoir été compris unanimement par les composantes.

Les organisations syndicales se sont prononcées lors du CT par :

- 2 voix contre
- 2 abstentions

Ce n'est pas une nouveauté, le CT souhaite chaque année indiquer qu'il est inquiet du fait de la non republication immédiatement tous les postes, ce point est central.

Nicolas POSTEL rappelle que le vote des membres du CT n'est pas positif depuis 5 ans. Cet élément doit être pris en compte parmi d'autres.

Le Conseil Académique (CAC) s'est prononcé par :

- 29 voix pour
- 9 abstentions

Le dernier vote du processus, celui des membres du CA, aura lieu dans un instant.

Nour-Eddine OUSSOUS remarque une erreur de résultats dans le vote de l'IEEA :

- 24 voix pour
- 1 contre
- 1 abstention

Nicolas POSTEL prend note de ces données.

Moulay-Driss BENCHIBOUN, Directeur de l'IUT A, souligne une erreur à la page 401 du document préparatoire pour ce qui concerne l'IUT A. Il précise que l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) est dans la section 32 et non 31.

Le Président prend note de ces éléments.

Débat

Le Président rappelle que le processus arrive à son terme et il invite les membres du CA à s'exprimer sur ce dialogue de gestion 2016/2017.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) constate qu'un élément de la lettre de cadrage n'a pas été strictement suivi : l'élévation du taux de prélèvement sur ressources propres qui doit passer de 10 à 18 %. Il lui semble que l'IAE bénéficie d'un lissage sur trois années. Il souhaite connaître les raisons de cet aménagement et si cela a des répercussions sur la lettre de cadrage et sur le budget politique à venir.

Nicolas POSTEL confirme que cet aspect est également négocié. Il indique que le passage du taux de 10 à 18 % représente une marche considérable, notamment pour l'IAE. Le Directeur pourra indiquer les montants, mais ceux-ci n'étaient pas absorbables sur une année. Ici comme ailleurs, lorsqu'il s'agit de redéployer des postes, cela n'est jamais fait avec violence, mais étalé dans le temps. L'IAE a accepté de respecter ses obligations pour cette année dans la mesure du possible, mais il ne s'agissait pas d'empêcher l'IAE de fonctionner l'année prochaine, cela n'aurait aucun sens. De plus, au regard des documents préparatoires, il fait remarquer que les dotations de fonctionnement à l'IAE sont au plancher et qu'il faut prendre l'ensemble des éléments en compte. Il est à noter que l'IAE fonctionne presque en totalité sur ses ressources propres. Des discussions importantes ont également été menées avec Polytech. Le volume de ressources propres y est conséquent et permet également de satisfaire une partie des politiques. On pourrait certes se demander si celles-ci doivent relever de l'établissement, de l'école ou de l'institut. Pour ce qui concerne la question de l'impact sur les discussions budgétaires, ce n'est certainement pas le taux de prélèvement lissé de l'IAE qui déséquilibrera le cadrage budgétaire.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) remarque que le lissage se fera sur trois ans. Cela induit un lissage de deux ans sur l'université de Lille 1 et un lissage d'un an sur l'université de Lille. Comment est-il possible de s'engager pour un lissage sur la troisième année dans l'université de Lille ?

Nicolas POSTEL affirme que l'IAE existera encore malgré la création de l'université de Lille.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) comprend que l'IAE existera encore, mais il précise que ce ne sera plus le Conseil d'Administration de l'université de Lille 1.

Le Président en profite pour communiquer des informations générales. Il informe qu'une réunion conjointe des trois CA se tiendra en février 2017 afin d'échanger sur les engagements pluriannuels des trois établissements. En effet, au moment de la fusion des trois universités, chacun des établissements aura pris des engagements ; ceux-ci devront être partagés. Il faudra donc étudier l'impact que cela aura sur le nouvel établissement. Il souligne que la fusion ne signifie pas un blocage total avec remise à zéro des compteurs.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) demande s'il y aura un vote de principe de l'ensemble des trois CA sur l'harmonisation de l'engagement pluriannuel.

Le Président répond que ce vote est à souhaiter et que, en son sens, chaque conseil doit respecter le travail des autres conseils. Quoiqu'il en soit, un éclairage mutuel est important afin de savoir d'où nous partons.

Nicolas POSTEL ajoute que les éléments discutés en dialogue de gestion sont principalement conjoncturels. La politique des postes ne peut pas être actée pour l'université de Lille. En revanche, un échange sur les dimensions structurelles est fondamental. La question de l'IUT en est une. Sur le plan patrimonial, il n'est pas concevable de ne pas informer les collègues du devenir patrimonial à long terme. Les autres établissements ont eux-mêmes des projets. Il est important d'étudier la manière dont l'équilibre budgétaire se conçoit aujourd'hui et pour l'avenir. Selon lui, il faut davantage s'attacher au sens de la lettre de cadrage que sur le détail qui en découle dans le dialogue de gestion.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) demande des précisions pour ce qui concerne les personnels BIATSS, car les postes vacants ne sont pas suffisamment détaillés. Cela engendre une difficulté quant à la visibilité du taux de renouvellement. A la lecture du bilan social de 2014, on constate que le taux de renouvellement était de 100%, étant précisé que 2014 est la dernière année avant le début du gel de la moitié des postes. L'indication du détail des postes vacants permettrait de juger les choix politiques pour les postes BIATSS. Il observe que 8 postes sont prévus dans le texte, dans le cadre du dispositif Sauvadet, mais ils ne sont pas rappelés dans le récapitulatif. Il lui semble que les années précédentes, ces éléments étaient détaillés par composante et par catégorie.

Nicolas POSTEL indique que ce point a été souligné en Comité Technique (CT) et sur lequel l'Administration a reconnu qu'une amélioration devait être apportée.

Marie-Dominique SAVINA précise qu'effectivement cette question a été soulevée en CT, à laquelle l'Administration a répondu qu'un CT spécifique sur la vacance des postes BIATSS serait organisé début 2017 afin d'apporter des explications. Il semble effectivement important que des précisions soient apportées sur la vacance des postes, et que l'on puisse expliquer la notion de vacance et préciser ce à quoi cela se réfère.

Nicolas POSTEL prolonge le propos de Marie-Dominique SAVINA en précisant que sur les postes BIATSS le volume de contractuels est conséquent. Ce n'est en revanche pas le cas pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs. Les contractuels sont en CDD ou en CDI, leur perspective n'est pas toujours la même. La demande de publication du poste n'est pas toujours explicite. Ces éléments rendent la photographie et l'interprétation compliquées. Il ajoute que cette information sera effectivement produite, d'autant plus qu'elle est nécessaire pour U Lille afin de disposer d'un point de situation. Cette information sera transmise aux membres tant du CA que du CT.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) demande pourquoi la démarche est plus complexe pour les BIATSS que pour les enseignants-chercheurs.

Nicolas POSTEL répond que pour les BIATSS, la situation des vacances de postes est variable, des personnels contractuels pouvant être présents sur le poste en question et pour lequel il faut évaluer depuis combien de temps il est sur le poste et ce qu'il souhaite faire (CDD, CDI, concours,...). A l'inverse, lorsqu'un poste est vacant pour les enseignants-chercheurs, il est libre d'attribution.

Marie-Dominique SAVINA ajoute que la photographie réalisée à un temps T n'est pas nécessairement la représentation d'une réalité de vacance. Si un contractuel est recruté sur un contrat de recherche ou sur un renfort d'activité, cette situation est conjoncturelle et non structurelle. Les documents seront fournis avec une explication pour que ce tableau n'apparaisse pas comme une photographie à un temps T qui ne reflète pas la réalité du concept de vacance. Or pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, une constance est perceptible ; le poste est occupé ou vacant. La logique est différente pour ce qui concerne les BIATSS et c'est la raison pour laquelle un travail plus approfondi est effectué.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) précise que le SNESUP votera négativement afin de suivre la logique de vote défavorable de la lettre de cadrage au CA et du dialogue de gestion au CT.

Vote

**Le Président met aux voix la délibération concernant le dialogue de gestion 2016/2017
(délibération n° 2016-082).**

Résultat des votes :

Pour : 28

Contre : 4

Abstention : 0

Le Président s'associe à Nicolas POSTEL pour remercier les directeurs de composantes du travail fourni dans le cadre de ce dialogue de gestion. Il précise qu'il est conscient du rôle majeur et parfois ingrat que jouent les directeurs de composantes auprès de leurs collaborateurs au sein des laboratoires dans une période budgétairement très contrainte. En effet, annoncer le report de publication des postes n'est pas chose aisée et nécessite de nombreux échanges. En cela, il tient à rendre hommage aux directeurs de composantes.

4-2. Budget Rectificatif (BR) 3

Le Président présente le point sur le budget rectificatif (BR), troisième et dernière phase de l'année. Il précise que le terme de budget rectificatif remplace celui de Décision Budgétaire Modificative (DBM) conformément à la nouvelle réglementation relative à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Il invite Alain RIVES, vice-président délégué au budget, à présenter ce point.

Présentation

Alain RIVES explique que ce BR3 prend en compte les recettes afin d'actualiser le budget en fonction des recettes réalisées ou non.

Cf. documents préparatoires du CA concernant le Budget Rectificatif 3.

Nicolas POSTEL fait une incise dans la présentation d'Alain RIVES pour préciser que le résultat indique le bénéfice ou le déficit. Il indique que l'établissement a un petit excédent budgétaire de 2 millions d'euros à ce jour.

Alain RIVES confirme que l'établissement reste dans la ligne budgétaire autorisée depuis janvier 2016. Le tableau de réactualisation de trésorerie reporte l'état de trésorerie par rapport au budget. La Commission finances avait demandé que le plan de trésorerie soit actualisé et réalisé à fin septembre 2016. Alain RIVES complète son propos en précisant que les plus grandes variations et recettes se font lors du quatrième trimestre annuel. C'est donc à ce moment-là que tout l'exercice de prévision et de réalisation budgétaire entrera en œuvre.

Nicolas POSTEL précise que les chiffres indiqués pour les trois derniers mois de l'année ne sont notés qu'à titre indicatif.

Alain RIVES indique que l'objectif est de permettre aux membres du CA de comparer les deux tableaux.

Débat

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) souhaite avoir des précisions pour ce qui concerne la taxe d'apprentissage (*Tableau 2, page 4 (document préparatoire page 410)*). La taxe est versée selon deux catégories (A et B). Il lui semble que la ventilation au niveau de l'université est encore problématique. En effet, la taxe est versée pour la catégorie A, mais elle arrive sur des niveaux 1 et des niveaux 2 professionnels, cela est un problème pour la ventilation de la taxe ensuite. Il faut tenter de rectifier pour les années à venir. La catégorie est l'élément le plus important pour l'entreprise, car le versement doit être réalisé obligatoirement par catégorie. Lorsqu'une entreprise verse pour une catégorie A, par exemple, il faut que la taxe arrive vers la catégorie A et non vers la catégorie B qui correspond au master. Dans le cas contraire, cela constitue un détournement de la taxe au regard de la loi. Il précise qu'il a alerté Nicolas POSTEL en commission finances en s'appuyant sur des cas concrets. Le titre de recettes pour cette taxe doit être fait sur la catégorie A.

Alain RIVES assure que c'est le cas.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) conteste cette affirmation et donne l'exemple d'un cas où les versements sont effectués par un seul organisme et pour lequel on constate une erreur de 20 000€.

Alain RIVES remarque qu'il peut y avoir des problèmes d'affectation.

Nicolas POSTEL complète en précisant qu'il ne s'agit pas de non affectation, mais d'erreur d'affectation, laquelle ne correspond pas à la catégorie concernée (A ou B).

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) relève qu'il a été dit que la diminution de la taxe de 8 % sur l'université était liée à la réforme. Selon lui, ce n'est pas le cas, puisque la réforme a eu lieu l'année dernière et qu'une diminution de 30 % à 35 % avait déjà été constatée cette année sur l'université. La comparaison se fait donc par rapport à l'année dernière, cela n'est pas lié à la réforme pour cette année.

Nicolas POSTEL précise que ce n'est pas 8 % par rapport au montant de l'année dernière, mais par rapport aux prévisions des composantes. On peut supposer que les prévisions des composantes se sont adaptées par rapport à leur réel. Cependant, elles ont parfois pu se dire qu'elles voulaient remonter la pente.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) indique que si ce n'est pas le cas, à ce moment le chiffre de ce qui a été collecté aurait dû être communiqué afin de disposer d'éléments comparables. Le caractère réel de la différence fait émerger un vrai problème. Enfin, Moulay-Driss BENCHIBOUN s'interroge sur la baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage alors que l'université dispose d'un Service relations extérieures. Il réitère que cela n'est pas lié à la réforme, laquelle concerne tous les établissements et souligne que les entreprises versent à tous les établissements. Pourquoi l'université souffre-t-elle d'une baisse de versement de la taxe d'apprentissage ?

Alain RIVES assure que cette baisse de versement de la taxe d'apprentissage concerne toutes les universités. Il complète son propos en indiquant que l'année dernière était la première année de la réforme et qu'il y a eu une certaine tolérance permettant de changer de niveau, ce qui n'est plus possible aujourd'hui, un article ajouté à la loi ayant introduit une véritable séparation entre les deux catégories (A et B).

Le Président ajoute qu'il y a un transfert entre le quota et le hors quota lié à la formation par apprentissage. Il s'agit d'un indicateur sur lequel la vigilance est de mise au regard de l'offre de formation par apprentissage de l'université. Il confirme que ce point est une vraie question.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) remarque que si l'on veut augmenter les ressources propres, un travail doit être effectué sur la taxe.

Le Président observe, au regard du document, que presque toutes les composantes subissent une diminution, à l'exception de l'IUT qui est sur une catégorie particulière (Bac+2). Cet élément peut être intéressant à décrypter. Les formations de type master ou ingénieur baissent et cela peut être un indicateur.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) rétorque qu'il ne dit pas le contraire.

Le Président précise qu'il essaie d'analyser les chiffres.

Alain RIVES ajoute que la diminution concerne également Polytech.

Le Président précise que la lecture est partielle, puisqu'on n'a pas ici une vision complète de la taxe d'apprentissage.

Nicolas POSTEL propose de faire un point complet sur la taxe d'apprentissage.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) remarque qu'on est sur des montants importants.

Le Président entend bien la remarque.

Alain RIVES propose de faire une analyse sur plusieurs années *ante* et *post* réforme.

Le Président propose de faire un point complet sur la collecte de la taxe d'apprentissage lors d'un prochain CA sur la base de l'analyse qui sera réalisée par Alain RIVES.

Il demande à Joëlle EMPIS de confirmer la faisabilité d'une telle analyse.

Joëlle EMPIS précise que l'agent comptable procède à l'encaissement. Elle conseille de prendre contact avec l'agence comptable.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) ajoute enfin que cette baisse n'est pas uniquement en lien avec la réforme. Les baisses étaient déjà existantes avant cette réforme.

Le Président met aux voix la délibération concernant la BR3.
(délibération n° 2016-083).

Résultat des votes :

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 1

5) Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

5-1. Convention d'hébergement d'Entreprise

Le Président invite Sylvain JULIEN à présenter son projet d'entreprise aux membres du CA.

Présentation

Sylvain JULIEN est ancien thésard de l'université de Lille en biologie, président de la société e-Zyvec créée le 29 septembre 2016. E-Zyvec est une start-up créée conjointement par trois biologistes. L'activité de l'entreprise est la biologie moléculaire, et plus particulièrement le clonage moléculaire. Cette entreprise crée des molécules à façon à partir d'une banque de données génétiques combinatoire afin de répondre aux besoins des clients.

Les clients :

- Chercheurs en recherche fondamentale,
- Chercheurs en recherche appliquée.

Secteurs d'activité :

La plante, la bactérie, le poisson, l'humain, les modèles animaux, la biotechnologie des plantes, l'agroalimentaire, le biocarburant de deuxième et troisième génération, les protéines thérapeutiques, la thérapie génique, les éclairages sans électricité.

Sylvain JULIEN présente ensuite les ambitions de la société e-Zyvec et l'objet de la demande d'hébergement au sein de l'UGSF (Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle).

Débat

Le Président remercie Sylvain JULIEN pour son enthousiasme et la présentation de son entreprise. Ce point se concrétise par une convention d'hébergement sur laquelle les membres du CA sont amenés à se prononcer. Il voit ce projet comme une belle *success story* dont l'université rêve tous les jours. Au nom des membres du CA, il souhaite à Sylvain JULIEN beaucoup de réussite et d'épanouissement dans ce projet qui participe au rayonnement de l'université. Il précise que cette démarche est basée sur le principe « gagnant-gagnant ».

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) indique qu'il a reçu Sylvain JULIEN pour qu'il lui présente son projet. Il remarque une évolution dans la présentation en la rendant plus dynamique. Il pense que cette *success story* débutante est bénéfique pour l'université et il souhaite pleine réussite à cette

entreprise. De plus, il souligne que cette société a un profil de marketing orienté avant tout vers l'académique, ce qui favorisera la recherche académique. Il espère que l'entreprise étendra son champ d'exploitation dans les années à venir.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) remarque que, de mémoire, cette convention d'hébergement est la première qui soit présentée en CA. Les articles D123-3 à D123-7 du code de l'Education mentionnent qu'une information doit être effectuée auprès de la commission recherche (anciennement conseil scientifique) sur toutes les conventions d'hébergement signées. Il demande qu'une liste des conventions d'hébergement signées et en cours sur le campus soit communiquée. Il indique que cette convention rédigée de manière complète pourrait servir de modèle. En son sens, il serait bénéfique de disposer d'une convention type d'hébergement d'entreprise, ce qui donnera l'assurance de la complétude des éléments requis.

Sylvain JULIEN (e-Zyvec) souligne que cette convention a été préparée par François-Xavier DELPORTE, juriste au sein de la DIRVED de l'université.

Le Président imagine que d'autres conventions d'hébergement sont signées avec le CNRS du fait d'unités mixtes. La vision ne sera pas nécessairement exhaustive, mais cela dépend de l'objet de la demande. Il confirme qu'il sera fait droit à la demande.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) complète en indiquant que, selon lui, ces conventions d'hébergement doivent être signées pour la plupart par l'université qui est responsable des locaux. Il confirme que l'existence d'une convention type permettrait une homogénéité des éléments, notamment pour ce qui concerne la facturation. Il remercie Sylvain JULIEN pour sa présentation intéressante et note que cette entreprise a bien un modèle économique à but lucratif.

Sylvain JULIEN (e-Zyvec) confirme qu'il n'est pas envisagé de retour à la recherche.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) s'étonne que ce projet soit présenté en CA plutôt qu'en CAC. Par ailleurs, il s'interroge quant à l'option choisie par la société e-Zyvec de solliciter un hébergement au sein d'un laboratoire alors qu'il existe des ruches d'entreprises.

Sylvain JULIEN (e-Zyvec) explique que deux raisons ont motivé ce choix. La première est le brevet pour lequel il était chercheur CNRS et co-inventeur. De fait, l'université de Lille 1 est copropriétaire intellectuel de ce brevet. Etant donné qu'il cherche à valoriser ce brevet, le choix d'un hébergement au sein d'un laboratoire de l'université de Lille 1 fait sens. La deuxième raison est que le siège social de la société est à Eurasanté. Si la convention d'hébergement est acceptée, un premier établissement d'exploitation commerciale sera implanté sur le campus de l'université de Lille 1. E-Zyvec sait que les possibilités en termes d'espace sont limitées, mais cela n'est pas problématique, car l'effectif est actuellement de deux personnes opérationnelles et évoluera potentiellement à trois ou quatre personnes maximum. Les locaux d'hébergement sur le campus de Lille 1 sont adaptés à la capacité financière de la société. En revanche, dès la montée en puissance d'e-Zyvec ses dirigeants chercheront des locaux propres. Sylvain JULIEN répète que cet hébergement à l'université d'origine est un message positif au regard des futurs clients qui seront universitaires, académiques et des EPST. Les équipements sont déjà en place, cela permet une mutualisation dans le cadre de la maturation de la SATT avec le laboratoire. Finalement, le fonctionnement est en place, l'activité peut se poursuivre. Seul le mode juridique change. La limite résidera dans l'occupation de l'espace d'e-Zyvec au regard des missions du laboratoire d'accueil. Sylvain JULIEN spécifie que cet hébergement est transitoire.

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant la proposition de convention d'hébergement.

(délibération n° 2016-84).

Résultat des votes :

Pour : 31

Contre : 0
Abstention : 1

5-2. Convention Université du Temps Libre (UTL)

Présentation

Le Président informe les membres du CA qu'un document de présentation de l'Université du Temps Libre (UTL) a été distribué lors de l'émargement et disponible à la banque. Il indique que l'UTL est une association sous le régime de la loi 1901 créée en partenariat avec les universités Lille 1, Lille 2 et Lille 3. L'objet est de proposer des savoirs par la culture, la participation active à l'art public, à une société en constante et rapide évolution. La convention a été revue et prévoit un accompagnement par le biais de travaux d'impression pour leurs conférences. Pour information, le Président informe les membres du CA qu'en 2015, l'université de Lille 1 a subventionné 1 500 exemplaires de leur recueil, ce qui représente à peine quelques milliers d'euros. L'UTL est un partenaire privilégié de l'université. D'ailleurs, le Président mentionne que certains des membres du CA sont peut-être déjà intervenus lors de conférences à l'UTL.

Charles SUQUET (Alternative CGT et FSU) acquiesce et précise que les auditeurs sont majoritairement des retraités de l'éducation nationale.

Vote

**Le Président met aux voix la délibération concernant
la proposition de convention Université du Temps Libre.
(délibération n° 2016-85).**

Résultat des votes :
Adopté à l'unanimité

5-3. Désignation des membres composant les conseils et commissions de l'établissement (SCAS et Lilliad)

Présentation

Le Président informe l'auditoire qu'il manque des candidats pour la participation à plusieurs conseils et commissions de l'établissement. Deux relances ont été diffusées. Il précise qu'il manque cinq conseillers acceptant de siéger au conseil du SCAS qui doit se tenir le 15 novembre 2016, notamment pour le vote du budget.

Trois conseillers se sont proposés :

- Christian BOULINGUEZ,
- Jean-Marc NICOLAS,
- Christophe VUYLSTEKER.

Le Président procède à un appel afin que deux conseillers se portent volontaire en précisant que ce conseil du SCAS n'est pas très chronophage avec deux ou trois réunions annuelles. De plus, il indique que le CA du SCAS a vocation à évoluer.

Débat

Charles SUQUET et Moulay-Driss BENCHIBOUN se proposent pour siéger au conseil du SCAS.

Le nombre de membres réglementaire pour la tenue du conseil du SCAS est atteint.

Le Président précise que les membres des instances de Lilliad doivent être issus du CAC. Un appel à candidatures sera réalisé lors de la prochaine séance plénière du CAC. Pour ce qui concerne les membres du CA, ils ne sont concernés que par le conseil du SCAS conformément aux statuts de l'université.

Nicolas POSTEL précise que les listes qui sont les mêmes pour chaque conseil et commission d'établissement et que cela induit :

- Un membre pour le comité stratégique,
- Quatre membres enseignants-chercheurs pour le conseil documentaire de Lilliad,
- Deux membres étudiants pour le Conseil documentaire de Lilliad.

6) Point sur les conventions de délocalisation de diplômes IAE

Présentation

Le Président indique que ce point est né d'un courrier de Jean-Marc NICOLAS daté du 5 janvier 2016 adressé à son prédécesseur, le Président Philippe ROLLET, demandant que les annexes financières et un bilan des conventions concernant l'IAE et plus particulièrement celles passées avec Casablanca (ESCA), Marrakech (UPM) et Alger (MDI). Le Président rappelle qu'une présentation sur les aspects de réalisation de ces conventions avait été réalisée par François-Olivier SEYS lors du CA du 29 avril 2016. La question des annexes financières n'avait pas été abordée. La CGT a légitimement procédé à une relance auprès du Président le 13 mai 2016 pour une mise à disposition des annexes financières et des procès verbaux de délibération des diplômes. Le Président précise qu'il a pris l'engagement auprès de la CGT pour un échange sur ce sujet lors du CA de novembre 2016.

Il procède à un rappel des faits : Des annexes financières relatives à des conventions de délocalisations de diplômes qui n'auraient pas été signées par le Président de l'université de Lille 1, Philippe ROLLET. Les premières conventions datent de 2009.

Il remercie la CGT de son avertissement auprès de lui pour ce qui concerne des dysfonctionnements sur la chaîne de décision. Il précise que la chaîne de décision est composée de trois étapes :

- Les relations internationales de l'IAE,
- Le Président et son équipe,
- Des conseillers qui se prononcent en CAC et en CA.

La responsabilité est par conséquent collective et sur le sujet abordé, il s'agit de conventions pour lesquels des éléments étaient manquants. L'ensemble de ces documents représente un dossier volumineux qui est à la disposition de tout conseiller. Le Président invite Jean-Marc NICOLAS à se rapprocher de la Direction Générale des Services ou de la Direction Juridique qui tiennent ces documents à disposition. Il précise qu'une synthèse reprenant les parties discutables a été réalisée spécifiquement pour ce CA afin de permettre aux membres du CA de comprendre la situation (*cf. livret de documents préparatoires*). Le Président précise ensuite que toutes les conventions concernées sont échues. En revanche, comme il n'y a pas de prescription, il est nécessaire d'analyser ce sujet. Pour ce faire, il a commandé un audit auprès de la DGS afin d'analyser précisément les flux financiers concernant ces conventions. Les éléments de réponse sont actuellement partiels. Le Président veut comprendre et veut qu'une telle situation ne se reproduise pas. Pour ce faire, une procédure précise doit être actée afin que toute demande de convention de ce type soit examinée. Par ailleurs, le Président indique que les membres du CA devront également veiller à la complétude de ces conventions lors du passage en CA. Il invite les conseillers à consulter la page 433 du livret des documents préparatoires afin de visualiser les conventions avec :

- Université Privée de Marrakech (UPM),
- ESCA de Casablanca,
- MDI d'Alger.

Il attire l'attention sur les remarques associées qui notent l'absence de signature de certaines annexes par le Président en exercice. Cela laisse transparaître un dysfonctionnement dans la mesure où ces conventions ont été signées par le responsable RI de l'IAE alors qu'il ne dispose pas de délégation de signature du Président. Ce dossier sera instruit et des dispositions seront prises en fonction des

conclusions de l'audit. Le Président souligne qu'il a souhaité la présence de Pascal PHILIPPART, Directeur de l'IAE, en séance afin qu'il puisse apporter des précisions en réponses aux éventuelles questions.

Débat

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) comprend la logique de l'audit, mais il souligne que des éléments financiers significatifs ont été signés sans délégation. Il illustre son propos en mentionnant certains de ces éléments : 100 euros net d'impôt, prestation à moins d'une heure, etc. Il s'interroge sur une éventuelle poursuite judiciaire des personnes concernées. En effet, il a entendu qu'il faudra éviter à l'avenir de faire adopter une convention sans disposer des annexes financières notamment. En revanche, il souhaite avoir des précisions pour ce qui concerne la responsabilité juridique.

Le Président répète qu'il ne dispose pas des éléments de réponses pour ce qui concerne cet aspect. Il ne peut pas mesurer totalement l'ampleur de ce dysfonctionnement. Des questions restent en suspens :

- Les masses financières sont-elles repassées par l'université et dans quelles mesures ?
- Une traçabilité comptable existe-t-elle ?

Ce dossier est en phase d'instruction des réponses à ces questions et lorsque les éléments de réponses seront connus, des dispositions seront mises en place.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) appuie les propos du Président en soulignant l'importance du rôle de l'administrateur qui peut se révéler parfois complexe. Il remercie le Président d'avoir souligné le rôle de la CGT et de ses syndiqués pour ce qui concerne ce dossier. Il évoque également l'importance du droit syndical. Sur de tels dossiers complexes, il est nécessaire d'insister, même s'il n'est jamais agréable de mettre en exergue des agissements quelque peu douteux. De plus, lorsque des points semblent obscurs, l'appui sur le droit syndical offre une liberté de questionnement qui, dans le cas présent, est étendu à l'ensemble des administrateurs. Jean-Marc NICOLAS rappelle que le droit syndical est le fruit de plus d'un siècle de lutte ce qui lui donne toute légitimité. Il note également que cette affaire rappelle la mission de service public. En effet, il est question de l'argent public et qu'il ne se dépense pas de manière anarchique, même si un chercheur s'est démené pour obtenir ce contrat. Cela fait partie de la mission de service public à remplir. Par ailleurs, il remercie le Président d'avoir apporté des précisions quant aux suites qui seront données sur ce point et sur la mise à disposition à la DGS des pièces demandées. Il rappelle ensuite que dès 2013 de vifs échanges s'étaient tenus lors de la présentation de ces conventions en CA. Les membres du CA s'interrogeaient sur le sens de ces conventions avec des écoles privées. Le bilan de ces conventions est un droit de suite. Il indique que les représentants syndicaux informeront les personnels de la situation sur la base des documents fournis par l'Administration en séance et qu'ils obtiendront par la DGS. Il précise que le rôle des représentants syndicaux est non seulement de suivre des dossiers comme celui-là, mais également d'informer les personnels.

Le Président précise une fois encore que les documents inclus dans les documents préparatoires synthétisent le dossier qui constitue un volume de documents conséquent, mais que ce dossier complet est disponible sur demande auprès de la DGS.

Nathalie CHUSSEAU (CAP U-Lille), elle-même responsable des relations internationales dans sa composante, précise que souvent l'héritage de ces délocalisations de diplômes permet d'aider des pays moins développés que la France par la délivrance de diplômes de qualité de l'université. Elle rappelle cependant que, la plupart du temps, ces diplômes délocalisés sont financés à travers ces frais d'inscription payés par les étudiants de condition modeste de ces pays pauvres. Par conséquent, elle n'est pas persuadée que cela ne soit pas la meilleure manière d'exercer une mission de service public et de faire du développement. Elle souhaite recueillir le point de vue du Président et du Vice-président délégué aux relations internationales quant au devenir de ces diplômes délocalisés. Elle demande s'il ne serait pas plus judicieux d'orienter les relations internationales vers des démarches juridiquement plus cadrées, telles les doubles diplômes, plutôt que de poursuivre le développement de ce type de partenariat.

François-Olivier SEYS (Vice-président délégué aux relations internationales) indique qu'il y avait 17 délocalisations de diplômes en 2013 et que 5 sont encore en cours. Cela montre un changement significatif, notamment la fin des conventions de délocalisations de diplômes en Algérie et au Maroc vers des établissements privés. Seules les délocalisations vers des établissements publics sont toujours en cours dans ces deux pays. Par ailleurs, une charte de délocalisation de diplôme a été votée par le CA en 2009 et elle spécifie que ces délocalisations sont provisoires. Cela étant, aucune délocalisation de diplôme n'excède deux contrats successifs. En revanche, le nombre de doubles diplômes est en augmentation, puisque théoriquement ces délocalisations de diplômes se transformeront en doubles diplômes lorsque l'université partenaire fera les démarches en ce sens. Quelques difficultés sont rencontrées avec deux délocalisations pour lesquelles le double diplôme est impossible du fait qu'il s'agit de formation continue dans l'université partenaire. Ce blocage est problématique dans le sens où la mobilité est obligatoire pour le double diplôme. De plus, en Bulgarie la licence se fait en quatre ans et le master en un an. Malgré l'espace européen de l'enseignement supérieur, la Bulgarie ne permet pas de faire des doubles diplômes, car l'organisation des diplômes est différente de celle de la France. Au regard de ces problématiques, la lecture de la charte de 2009 doit être souple, mais le processus de double diplôme augmente fortement avec une incitation prégnante malgré certaines incompatibilités de système d'éducation. Lors de la précédente mandature, un bilan avait été présenté en Conseil Académique (CAC) et en CA entre janvier 2016 et avril 2016.

Christian BOULINGUEZ (CAP U Lille) précise que les universités de Lille 2 et Lille 3 n'ont pas de convention de délocalisation.

François-Olivier SEYS (Vice-président délégué aux relations internationales) complète le propos de Christian BOULINGUEZ en indiquant que l'université de Lille 3 a des doubles diplômes et que l'université de Lille 2 en a très peu. Sur ces doubles diplômes, l'université de Lille 1 est beaucoup plus en avance que les deux autres universités lilloises. Cela devrait toutefois progresser pour ce qui les concerne.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) demande si ces conventions sont toujours en cours.

Le Président répète que ces conventions sont échues.

François-Olivier SEYS (Vice-président délégué aux relations internationales) ajoute qu'une politique précise visant à mettre un terme aux délocalisations de diplômes des établissements privés, notamment au Maghreb, est définie. Cette décision a été prise en 2013 pour des raisons d'orientation stratégique concernant les relations internationales. En effet, le double diplôme devait être privilégié. Un délai a été laissé à ces partenaires afin de permettre la finalisation des conventions, d'inscrire les étudiants sur les diplômes adaptés. Pour illustrer son propos, il indique que sur les conventions comportant le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2), le Master 1 a été fermé la première année et le Master 2 a été fermé la deuxième année afin que les étudiants puissent terminer leur parcours.

Le Président remercie les intervenants pour les précisions apportées.

7) Délibérations relatives aux points issus de la Commission Recherche et de la Commission Formation du 14 octobre 2016 et du Conseil Académique du 21 octobre 2016

7-1. Double-diplôme Licence Economie et Gestion, parcours classique ou parcours international de l'université Lille 1 et Licence Economie et Finance pour l'université de Salento

Le Président informe les conseillers qu'une synthèse des échanges de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 octobre 2016 et du CAC du 21 octobre 2016 est disponible à la « banque ». Il s'excuse de ce dépôt tardif qui explique que ce document ne soit pas intégré au livret des documents préparatoires.

Il indique que trois points ont été abordés avec des votes très favorables lors de ces instances :

- Un vote à l'unanimité,
- 17 pour et 2 ne prennent pas part au vote,
- 36 pour et 2 abstentions.

Ces trois points sont les suivants :

- Le double diplôme Licence économie et gestion de l'université de Lille 1 et Licence économie et finance pour l'université de Salento,
- L'avenant à l'accréditation pour le CLES2 allemand,
- L'aide FEDER pour le projet HUBHOUSE de l'université de Lille 1.

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant le double diplôme Licence Economie et Gestion, parcours classique ou parcours international de l'université Lille 1 et Licence Economie et Finance pour l'université de Salento.
(délibération n° 2016-86)

Résultat des votes :
Adopté à l'unanimité

7-3. Demande d'avenant à l'accréditation pour le CLES2 allemand

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant la demande d'avenant à l'accréditation pour le CLES2 allemand.
(délibération n° 2016-87)

Résultat des votes :
Adopté à l'unanimité.

7-4. Demande d'aide FEDER pour le projet HUBHOUSE de l'université Lille 1

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant la demande d'aide FEDER pour le projet HUBHOUSE de l'université Lille 1.
(délibération n° 2016-88)

Résultat des votes :
Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 17h00.

La Directrice générale des services
par intérim

Marie-Dominique SAVINA

Le Président

Jean-Christophe CAMART